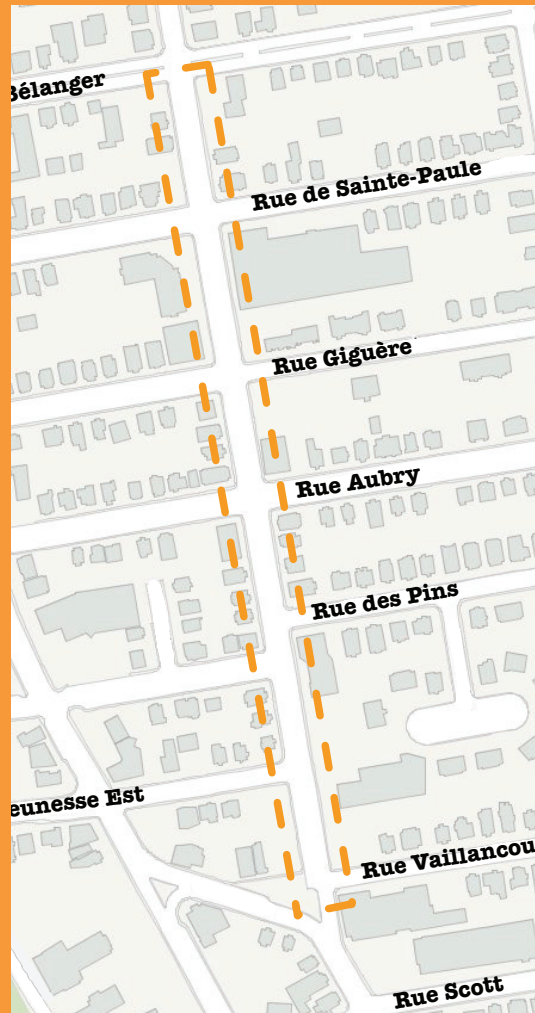


RÉSUMÉ DU PROJET

La Ville de Saint-Jérôme réalisera des travaux de réfection de la chaussée sur la rue Saint-Georges, entre les rues Bélanger et Vaillancourt. Le projet inclut également l'aménagement de pistes cyclables de chaque côté de la voie.

Vous trouverez au verso le plan de la nouvelle configuration de la rue.



VOTRE COLLABORATION EST ESSENTIELLE AUX ABORDS DU CHANTIER AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS!

- Respectez la signalisation, la limite de vitesse et les indications des signaleurs;
- Évitez les distractions au volant;
- Faites preuve de patience et de respect envers les travailleurs.

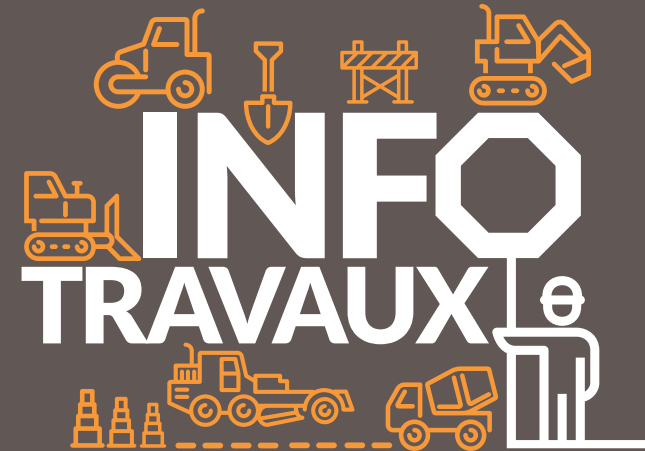


**Abonnez-vous
au service d'alertes
afin de recevoir
les avis importants!**
vsj.ca/alertes

**POUR PLUS
D'INFORMATION :**
[VSJ.CA/INFO-CHANTIERS](https://vsj.ca/info-chantiers)
450 569-5000



Merci de votre
collaboration
pendant les travaux



**RUE
SAINT-GEORGES,
ENTRE LES RUES
BÉLANGER ET
VAILLANCOURT**

**TRAVAUX DE
RÉFECTION DE
CHAUSSÉE**



PÉRIODE DES TRAVAUX

Les travaux, qui seront réalisés durant l'été 2025, entraîneront une fermeture complète du tronçon de rue ciblé. Des chemins de détour seront identifiés pour assurer une circulation locale.

SURVEILLANCE DE CHANTIER

Un surveillant de chantier sera sur place tout au long des travaux. N'hésitez pas à lui poser des questions !

**INVESTISSEMENT :
2 M\$**

NUISANCES



Bruit et vibrations

- Possible du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h.

Poussière

- Des opérations d'arrosage seront réalisées au besoin.

ACCÈS À VOTRE PROPRIÉTÉ

L'accès à votre propriété sera maintenu en tout temps.

Durant les travaux d'excavation des conduites et les phases de bétonnage, la circulation automobile sera toutefois interdite dans certaines rues.

Les résidents concernés en seront informés à l'avance et pourront, si nécessaire, stationner leur véhicule dans les rues adjacentes.

AMÉNAGEMENTS PRÉVUS SUR L'EMPRISE MUNICIPALE

La nouvelle coupe de rue sera réalisée entièrement sur l'emprise municipale, sans empiéter sur les terrains privés. Les aménagements pourraient toutefois modifier la longueur de certaines entrées charretières.

RÉFECTION DES ENTRÉES PRIVÉES



Nous vous conseillons de n'entreprendre aucuns travaux de pavage ou d'aménagement paysager avant la fin du chantier sur votre rue. La Ville s'engage à faire la réfection du gazon, de la chaussée, du pavé uni et autres revêtements de surface endommagés lors des travaux et à remettre les lieux dans leur état initial.

Si vous avez un système d'arrosage automatique (gicleurs) situé dans l'emprise municipale, nous vous recommandons de le déplacer sur votre terrain. S'il est endommagé, les travaux de réparation seront sous votre responsabilité.

REPÈRES D'ARPENTAGE



Des piquets d'arpentage seront posés à proximité de votre propriété ou sur celle-ci. Il est essentiel de ne pas les enlever ni de les déplacer, car ils fournissent des informations importantes. Ces piquets seront retirés dès la fin des travaux.

NOUVEAUX VÉGÉTAUX

De nouveaux végétaux, tels que des arbustes, des arbres et du gazon, pourraient être aménagés sur votre terrain. Nous comptons sur votre collaboration pour les entretenir et pour prendre les précautions nécessaires afin d'en assurer la conservation.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Le calendrier des collectes pour votre secteur sera respecté pendant les travaux.

Placez vos bacs en bordure de rue, comme à l'habitude, avant 7 h le jour de la collecte.

Au besoin, l'entrepreneur les déplacera à l'extérieur du chantier pour qu'ils soient vidés. Pour les repérer plus facilement, inscrivez votre adresse sur chacune de vos bacs.